

# LES DÉBATS DU SÉNAT

QUATRIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

## DISCOURS

DE

L'HON. SÉNATEUR J. B. P. CASGRAIN

SUR

## LE GRAND-TRONC-PACIFIQUE

OTTAWA, MARDI, 17 JUIN 1904.

L'honorable M. CASGRAIN (de Lanau-  
dière) : J'apprécie grandement l'honneur  
que l'on me fait en me chargeant de ré-  
pondre au chef de la gauche sur un projet  
qui est, à mon avis, le plus important dont  
notre parlement ait été saisi depuis que la  
Confédération canadienne existe. C'est cer-  
tainement, en effet, la plus vaste entreprise  
que nous ayons eu à exécuter, le plus grand  
chemin de fer qui ait jamais occupé l'at-  
tention de notre gouvernement. Avant d'en-  
trer en matière, j'avoue que ce n'est pas  
sans quelque hésitation et même sans éprou-  
ver un grand embarras que j'entreprends la  
tâche que j'ai acceptée ; mais le devoir de  
tout membre de cette Chambre, s'il a quel-  
que inclination pour l'étude des questions  
d'intérêt public et s'il arrive à posséder  
quelques connaissances spéciales sur ces  
questions, est de s'efforcer de mettre au  
jour le fruit de ses travaux. J'aborderai  
brièvement les amendements au contrat qui  
est maintenant devant nous, et exposerai à  
la Chambre pourquoi elle est de nouveau  
appelée, aujourd'hui, à s'occuper de cette  
question, ou du présent bill. Pourquoi

sommes-nous appelés à modifier le contrat  
adopté l'année dernière ? Si, comme la  
chose a été représentée par les chefs et la  
presse du parti conservateur, le contrat qui  
nous occupe présentement ne devait pas  
être à l'avantage du Canada ; mais, au con-  
traire, pour le bénéfice exclusif de la Com-  
pagnie du Grand Tronc, pourquoi les ac-  
tionnaires de cette compagnie, en Angle-  
terre, l'ont-ils rejeté lorsqu'il leur a été sou-  
mis par l'un de leurs plus habiles adminis-  
trateurs ? Pourquoi les actionnaires du  
Grand Tronc n'ont-ils pas ajouté foi aux  
prétentions des chefs du parti conservateur,  
qui déclarent que le contrat en question  
procure des avantages immenses au Grand  
Tronc ? Le fait est là, les actionnaires ont  
rejeté ce contrat. Si ce contrat était si  
avantageux au Grand Tronc, le fait que les  
actionnaires de cette compagnie l'ont rejeté,  
ou ne l'ont pas ratifié immédiatement, prou-  
ve-t-il qu'il était aussi avantageux qu'on  
l'a prétendu ? Le président et le conseil des  
directeurs se sont prononcés presque unani-  
mement en faveur de ce contrat ; mais  
l'un des actionnaires, un ancien directeur

V 75-1

38752